

---

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005-2006

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES  
CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE  
LES AGRESSIONS À CARACTÈRE  
SEXUEL (CALACS)

Juillet 2006

---

## TABLE DES MATIÈRES

<u>INTRODUCTION</u>	<u>44</u>
---------------------	-----------

**OBJECTIF 1 - ASSURER L'ACCESSIBILITÉ ET L'ÉQUITÉ, POUR TOUTES LES FEMMES DU QUÉBEC, INCLUANT LES FEMMES DAVANTAGE DISCRIMINÉES ET LES FEMMES AUTOCHTONES, À UN RÉSEAU DE RESSOURCES ALTERNATIVES D'AIDE, DE SENSIBILISATION ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL** **66**

<u>Travailler au développement et à la consolidation d'un réseau des CALACS pour tout le Québec, appuyé par leur Regroupement</u>	<u>66</u>
<u>Question d'accessibilité et d'équité</u>	<u>66</u>
<u>Faire connaître nos revendications en matière de lutte contre les agressions sexuelles et créer un rapport de force</u>	<u>88</u>
<u>Question de solidarité</u>	<u>99</u>
<u>Suivre les impacts et les enjeux, pour le plan de développement et de consolidation, des politiques gouvernementales en matière de financement des organismes communautaires et d'organisation du réseau de la santé et des services sociaux</u>	<u>1040</u>
<u>Poursuivre et intensifier le travail en vue de favoriser l'analyse politique en regard des femmes davantage discriminées et autochtones, et la lutte pour l'égalité et l'équité entre les femmes dans l'élaboration du plan de développement-consolidation des CALACS et du RQCALACS</u>	<u>1040</u>
<u>Un autre bémol...</u>	<u>1144</u>
<u>Questions d'argent ...et de débordement</u>	<u>1242</u>
<u>Assurer la récurrence du financement issu de la Marche mondiale des femmes</u>	<u>1242</u>
<u>Consolidation des six nouveaux CALACS</u>	<u>1242</u>

**OBJECTIF 2 - PORTER LE POINT DE VUE DES FEMMES AGRESSÉES SEXUELLEMENT ET DE TOUTES LES FEMMES, INCLUANT LES FEMMES DAVANTAGE DISCRIMINÉES ET AUTOCHTONES, DANS NOS ACTIONS POUR SUCITER DES CHANGEMENTS SOCIAUX, POLITIQUES ET LÉGISLATIFS** **1343**

<b><u>1. Porter le point de vue des femmes agressées sexuellement et des CALACS en regard des politiques gouvernementales</u></b>	<b><u>1343</u></b>
<u>  Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles</u>	<u>1343</u>
<u>  Direction des poursuites publiques</u>	<u>1414</u>
<u>  Réforme de la Loi sur la protection de la jeunesse</u>	<u>1515</u>
<u>  Réforme à la loi sur l'aide juridique</u>	<u>1515</u>
<u>  Bail (1974.1 Code civil du Québec)</u>	<u>1616</u>
<u>  Incidents anti-féministes</u>	<u>1617</u>
<u>  Rencontre avec Nathalie Simard</u>	<u>1747</u>
<u>  Finalement ...</u>	<u>1748</u>

<b><u>2. Travailler à la compréhension, la lutte et l'action contre toutes les formes de racisme, de discrimination et d'exclusion des femmes davantage discriminées et des femmes Autochtones victimes d'agressions sexuelles</u></b>	<b><u>1818</u></b>
--	--------------------

<b><u>3. Poursuivre la réflexion sur les enjeux légaux et sociaux de la décriminalisation de la prostitution et du trafic sexuel</u></b>	<b><u>1919</u></b>
--	--------------------

**OBJECTIF 3 - ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT ET LA REPRÉSENTATIVITÉ DE NOS INSTANCES ET DE NOS PRATIQUES DÉMOCRATIQUES, AFIN D'AUGMENTER LA COHÉSION ET LA FORCE DE NOS LUTTES CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL** **2222**

<b><u>VIE ASSOCIATIVE</u></b>	<b><u>22</u></b>
<u>Consolider les améliorations apportées à la structure et au fonctionnement démocratique du RQCALACS</u>	<u>2222</u>
<u>Coordination des actions et liaison entre les instances du RQCALACS</u>	<u>2424</u>
<u>Mieux organiser les assemblées des membres</u>	<u>2525</u>
<u>Augmenter la visibilité et la représentation des femmes davantage discriminées et des femmes autochtones</u>	<u>2526</u>
<u>Suivi du processus d'auto-évaluation de l'adhésion des centres membres du RQCALACS à la Base d'unité</u>	<u>26</u>
<u>Offrir un soutien constant aux membres</u>	<u>2626</u>
<u>Plan de soutien au développement du réseau des CALACS</u>	<u>2727</u>
<b><u>GESTION INTERNE</u></b>	<b><u>2829</u></b>
<u>Structure et fonctionnement du RQCALACS</u>	<u>2829</u>
<u>Gestion des ressources humaines</u>	<u>2829</u>
<u>Gestion financière</u>	<u>30</u>
<u>Gestion administrative</u>	<u>30</u>

## INTRODUCTION

*« Les CALACS sont de toute évidence en nombre insuffisant pour lutter efficacement contre la violence sexuelle. Dans toutes les régions du Québec, de nombreuses femmes et adolescentes ayant vécu de la violence sexuelle n'ont pas accès à une ressource d'aide : parce qu'il n'y a pas de ressource dans leur région, parce que le CALACS de leur région est trop éloigné de chez elles ou parce qu'il y a des listes d'attente dans plusieurs centres. Le réseau des CALACS souffre d'un retard de croissance important qui entraîne un problème d'accessibilité pour l'ensemble des femmes du Québec. »*<sup>1</sup> Quand des femmes tentent de s'organiser dans leur milieu, pour obtenir des services, développer une ressource, chercher des appuis, revendiquer leurs droits, « Elles ne reçoivent cependant pas toutes le même appui dans leur milieu, car si certaines régions sont plus pro-actives et/ou ont davantage de moyens concrets pour lutter contre les agressions sexuelles, d'autres tardent à appuyer les actions qui vont dans ce sens ou ne possèdent pas les moyens suffisants pour le faire.»<sup>2</sup>

Ces constats faits l'an passé ont continué de s'avérer vrais et de plus en plus inquiétants au fil du temps. L'importante médiatisation de plusieurs causes d'agressions à caractère sexuel<sup>3</sup> n'a fait qu'accroître cette insuffisance de ressources. Plus de femmes et de jeunes femmes se sont tournées vers nous pour chercher de l'aide, mais de plus en plus souvent, cette année, les CALACS se sont vu contraints de limiter, retarder et même parfois refuser de répondre à leurs demandes.

Les CALACS sont aussi sensibles au fait que toutes les régions et toutes les femmes ne sont pas à armes égales devant les agressions sexuelles et la recherche de solutions. Les CALACS étant impliqués chacun dans une région différente, mais aussi rassemblés dans une structure collective provinciale, ils sont à même de constater qu'en matière d'accessibilité aux ressources, les dynamiques régionales varient énormément, et les écarts de moyens entre les régions aussi.

À leur assemblée générale de juin 2005, les membres du Regroupement des CALACS ont adopté un plan d'action centré sur la revendication-réalisation d'un plan de développement et consolidation du réseau des CALACS. Les centres étaient conscients de la nécessité d'unir leurs forces en vue d'accroître rapidement l'accès à des ressources pour soutenir les victimes d'agressions sexuelles, mais aussi afin de pouvoir agir préventivement et poursuivre la lutte contre la violence sexuelle.

Après réflexions et débats les centres membres du Regroupement ont décidé qu'il était essentiel de réaliser ce plan avec une perspective globale, pour l'ensemble des femmes du Québec, pour l'ensemble des régions du Québec et de le faire de façon concertée entre les membres, mais aussi avec une collaboration des centres non membres et des femmes davantage discriminées et des Femmes autochtones.

La nécessité de faire collectivement le travail d'évaluation des besoins et des ressources s'appuie sur la conscience des disparités et inégalités entre les régions mais aussi des différences et des inégalités entre les femmes. Depuis cinq ans les centres et

<sup>1</sup> Extrait de notre rapport d'activité 2004-2005, p.14

<sup>2</sup> Idem note 1

<sup>3</sup> Cloutier, Dompierre, pour ne citer que celles-là

leur Regroupement ont entrepris une démarche d'inclusion et d'équité qui les a menés à raffiner leurs connaissances et leur sensibilisation aux réalités spécifiques des femmes Autochtones et des femmes davantage discriminées. Les enjeux d'équité devenaient donc tout aussi importants dans la conception d'un plan de développement afin de tenir compte de la diversité des conditions et des possibilités des femmes et des régions.

Nous avons demandé au ministre Philippe Couillard de soutenir financièrement le Regroupement dans sa démarche d'élaboration d'un plan, et qu'il nous assure aussi de son appui aux propositions de développement, de consolidation et de priorisation qui en découleraient. À l'été 2005 nous avons obtenu un appui financier, moins important que prévu, mais tout de même bienvenue. Pour ce qui est de la réponse politique aux demandes issues de notre plan de développement, disons que l'appui consenti par le ministre est loin de correspondre aux sommes que nous espérions. Les négociations et pressions ne sont pas encore complétées et nous n'avons obtenu aucun engagement à long terme.

En adoptant notre plan d'action en juin 2005, nous avons visiblement sous-estimé la somme de travail que représenterait le plan de développement-consolidation ainsi que le rythme de travail que les impératifs politiques nous imposeraient. Le fait de vouloir absolument inscrire nos besoins financiers dans le budget gouvernemental 2006-2007 nous a imposé une cadence, résolument FOLLE, de travail et de décisions.

À travers des débats passionnés et des recherches sérieuses, nous avons, avec des moyens financiers restreints et dans des délais parfois très serrés, accompli une performance impressionnante. Nous pouvons être fiers de détenir une évaluation solidement documentée des besoins des CALACS en matière de lutte aux agressions sexuelles pour toutes les régions du Québec ainsi qu'un plan de développement des ressources bien pensé, bien appuyé sur des valeurs d'accessibilité et d'équité. Nos processus décisionnels ont souvent été chambardés. Nous avons dû inventer ou expérimenter de nouvelles façons de résoudre nos différents, négocier des compromis ou prendre des décisions, mais *la soudure a tenu l'coup*<sup>4</sup>

Cet impressionnant travail s'est également réalisé dans un contexte où des changements à la structure sont encore en expérimentation et que la réorganisation interne se poursuit au niveau des comités de travail du Regroupement. Notamment par la création de deux nouveaux comités (vie associative et gestion interne).

Dire que le Regroupement québécois des CALACS a encore vécu une année intense en terme d'activités est un euphémisme !

---

<sup>4</sup> Comme le chante si bien Richard Desjardins

**OBJECTIF 1 - ASSURER L'ACCESSIBILITÉ ET L'ÉQUITÉ, POUR  
TOUTES LES FEMMES DU QUÉBEC, INCLUANT LES FEMMES  
DAVANTAGE DISCRIMINÉES ET LES FEMMES AUTOCHTONES,  
À UN RÉSEAU DE RESSOURCES ALTERNATIVES DE LUTTE  
D'AIDE, DE SENSIBILISATION ET DE LUTTE CONTRE LES  
AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL**

**Travailler au développement et à la consolidation d'un réseau des  
CALACS pour tout le Québec, appuyé par leur Regroupement**

Un des premier choix qui a été fait en lien avec la réalisation du plan de consolidation-développement a été de jumeler les comités Pression et Femmes davantage discriminées - femmes Autochtones (FDD-A), afin qu'ils travaillent ensemble sur ce plan. Les comités ont fait une douzaine de rencontres au cours de l'année. Rappelons que les membres du comité FDD-A sont issues de centres qui ont développé depuis un moment des pratiques spécifiques pour une meilleure prise en compte des enjeux d'équité, d'inclusion, de lutte contre le racisme et contre les oppressions. Qui mieux qu'elles pouvaient veiller à ces enjeux au sein du plan de développement ? Au moment de faire notre bilan de fin d'année nous confirmons que ce choix de départ s'est révélé très profitable pour l'ensemble des travaux du plan. Grâce aux informations, aux conseils et à la vigilance des membres du comité FDD-A et à l'ouverture et la préoccupation des membres du comité Pression, nous croyons que les diverses étapes de réalisation du plan ont bénéficié d'une véritable approche transversale. Bien sûr il y a place à l'amélioration mais nous n'aurions certes pas atteint ces résultats sans le travail conjoint des deux comités.

**Question d'accessibilité et d'équité**

Dès juin 2005, tous les CALACS et les quelques centres non membres se voyaient sollicités pour répondre à un questionnaire décrivant leurs activités, leurs services, les besoins non comblés dans leur milieu et pour l'ensemble de leur région.

Parallèlement, une étudiante de l'UQAM était embauchée pour compiler ces informations, mais surtout tracer un portrait de chacune des régions socio-sanitaires du Québec, à partir de données démographiques, économiques et sociologiques variées. Elle a consulté plusieurs banques de données statistiques, épluché des rapports d'analyses, des recherches et des articles scientifiques. Supervisée par la chercheuse de l'UQAM, Ruth Rose, qui a collaboré avec nous toute l'année, l'étudiante a soumis aux deux comités une foule d'informations en vue de nous aider à déterminer les indicateurs significatifs pour cerner l'état de situation des femmes dans chacune de ces régions. La compilation des informations en provenance des questionnaires remplis par les centres, ainsi que de leurs rapports d'activités et leurs états financiers a nécessité beaucoup de travail durant l'été. Depuis l'automne, une travailleuse s'est ajoutée à temps partiel à l'équipe de la permanence du RQCALACS pour soutenir les travaux du plan. L'apport, de l'étudiante, de la chercheuse et de la travailleuse embauchée à l'automne, a été indispensable et nous tenons à le souligner. Sans elles, nous n'aurions jamais pu accomplir tout ce qui s'est fait.

En septembre nous étions à même de soumettre aux centres un premier portrait comparatif des régions, de débattre des indicateurs d'accessibilité et d'équité, de notre méthode de calcul d' « indices de défavorisation » ainsi que des balises financières qui allaient guider nos calculs pour l'estimation des besoins. Durant cette rencontre, nous avons aussi adopté un plan et un échéancier de travail pour les diverses étapes de collecte d'informations et de prise de décisions. Ce calendrier nous menait à la rencontre d'avril pour l'adoption collective d'un plan de développement ventilé par région et par ressources. Tout le monde est reparti avec des espoirs et des échéanciers plein la tête. Les collectives de centres devaient se positionner sur les portraits des régions et réfléchir sur leurs projections d'avenir. Le questionnaire 2 les amenait à cerner comment elles voyaient les besoins de consolidation et /ou de développement de ressources dans leur région. Ces réflexions se sont faites avec la collaboration des femmes et associations avec qui les centres ont des liens dans leur région.

En novembre nous sommes revenues en assemblée de tous les membres pour délibérer sur la demande financière globale, pour les CALACS et leur Regroupement, à partir d'une première proposition déposée aux membres.

En décembre une rencontre avec le personnel politique du ministre de la Santé et des Services sociaux a bousculé complètement notre agenda. Nous avions initialement prévu discuter et adopter, en début février, une demande financière pour l'année 2006-2007 que nous aurions ventilé par région en avril et que nous aurions classé par ordre de priorisation en juin, en fonction des montants reçus. Les échéanciers pour la préparation du budget gouvernemental exigeaient un tout autre rythme. Pour que nos demandes aient une quelconque chance d'être prises en considération dans le budget de cette année, il fallait leur présenter un plan de priorisation au plus tard mi-janvier ! Branle-bas de combat.

Les deux comités se sont consultés afin de soumettre aux membres un processus accéléré de prise de décisions. Début janvier, tous les centres recevaient une proposition détaillée, indiquant, pour notre demande de 6 millions, une ventilation région par région de l'allocation des montants, ainsi que les principes généraux qui avaient guidé nos choix. Les centres étaient invités à réagir, faire connaître leur accord ou leurs demandes de changements, dans un processus précis. Le 15 janvier nous pouvions communiquer au bureau du ministre une demande précise appuyée par tous les CALACS membres actifs du Regroupement. Un vrai tour de force. La rencontre de toute la collective en début février nous a permis d'approfondir les volets de notre proposition mais aussi de bien vérifier l'appui et la solidarité des troupes.

À chacune de ces étapes la participation des centres a été sans faille, malgré les exigences que représentait le processus sur des centres, des travailleuses et des militantes déjà surchargées. Prendre connaissance des documents déposés, approfondir les informations, confronter ses points de vue, amender les propositions, les raffiner, tenir compte des besoins dans sa région, mais aussi des besoins pour l'ensemble du Québec, accepter parfois de voir ses urgences bousculées par celles encore plus vives d'un autre centre, d'un autre groupe, tout cela demande beaucoup de temps, de bonne volonté, de coopération et d'ouverture. Forces que nous retrouvons en quantité et qualité impressionnantes dans le réseau des CALACS.

Suite au dépôt de notre demande financière au ministère, nous avons demandé à rencontrer le ministre Couillard. Ce qui fut fait le 10 février 2006. Cette rencontre a

sérieusement rafraîchi nos espoirs d'avoir un montant significatif cette année. Le ministre s'est montré sensible aux besoins en violence sexuelle et aux réalités des CALACS, mais apparemment assez coincé dans son budget. Du moins pour le budget 2006-2007.

### **Faire connaître nos revendications en matière de lutte contre les agressions sexuelles et créer un rapport de force**

Face à ces annonces décevantes, nous avons immédiatement demandé aux CALACS d'accélérer les démarches déjà prévues d'information et de représentations auprès de leurs éluEs, des agences régionales et de leur milieu, afin de faire pression sur le ministre pour qu'il avance davantage vers une plus grande implication de son ministère. Dans toutes les régions, plus de 75 députéEs ont été approchéEs. Les responsables de nos dossiers dans les agences régionales ont aussi reçu la visite de représentantes des CALACS qui étaient bien informées, mobilisées et convaincues de la justesse de leurs demandes. Plusieurs organismes ou institutions ont aussi été approchés. Nous avons reçu un accueil très favorable dans la grande majorité des cas.

Parallèlement à ces démarches nous avons aussi alimenté plus particulièrement la députée de l'opposition, Mme Jocelyne Caron, porte-parole en condition féminine afin qu'elle puisse intervenir avec justesse en chambre. Dans le même but de sensibilisation et de recherche d'appui, nous avons aussi rencontré (trop brièvement) Mme Carole Théberge, la ministre responsable des dossiers de condition féminine, sa sous-ministre Michèle Audet et leur personnel politique, ainsi que des fonctionnaires du Secrétariat à la Condition féminine, du Conseil du statut de la femme et les responsables de notre dossier PSOC au MSSS.

En mars nous avons engagé une agente de communication pour nous aider temporairement à mieux transmettre notre message dans les médias. Certains contacts ont été faits avec des journalistes et plusieurs recherchistes sont plus à l'affût de nos positions. Ce travail a aussi été très utile pour plusieurs dossiers justice sur lesquels nous intervenons (traité plus loin dans le présent rapport).

Il est évident que la compréhension de la problématique et des besoins des victimes a progressé dans la population en général et que les éluEs le savent aussi. De même dans les agences, on nous sert moins souvent l'argument de notre supposée richesse. Au contraire, de plus en plus de gens savent que les CALACS ne sont pas suffisamment financés pour répondre aux demandes, que leur travail est efficace et essentiel. Nous avons rassemblé beaucoup d'appui : lettres, signatures, etc. Les centres et la permanence du Regroupement ont aussi fait plusieurs interventions dans les médias écrits et électroniques autour des enjeux de sous-financement durant toute l'année. Et chaque fois les appels à l'aide affluent, ce qui contribue à renforcer nos appuis et malheureusement rallonger des listes d'attente.

Le ministre Philippe Couillard a annoncé les budgets pour l'année 2006-2007 à la fin mars. Triste nouvelle pour les CALACS : \$1 million pour la lutte contre les agressions sexuelles. Au moment de la rédaction du présent rapport, nous avons très peu d'information sur la répartition de ce montant, mais nous savions qu'il n'était pas entièrement destiné aux CALACS. Le ministre attendait de recevoir des avis des agences régionales ainsi que des fonctionnaires impliqués au dossier pour arrêter sa décision.



## **Question de solidarité**

Dans plusieurs régions du Québec il y a actuellement des projets de CALACS, des tentatives de mettre sur pied ou de faire fonctionner des ressources pour les femmes. Certaines se battent depuis déjà plusieurs années avec un financement plus qu'embryonnaire, ou n'ont même pas encore de financement et tiennent des activités sur une base uniquement bénévole. Plusieurs de ces centres émergents sont en processus d'adhésion au Regroupement des CALACS. Ils viennent y chercher du soutien, de la formation et l'opportunité de travailler collectivement avec d'autres centres, sur les diverses questions rattachées à leur action dans leur communauté et leurs pratiques d'intervention et de prévention. Nous avons essayé de leur offrir à chaque rencontre de la collective des occasions d'échanger de poser leurs questions, d'influencer les débats. Ceux qui sont en processus d'adhésion ont reçu le soutien de leur centre marraine et des permanentes autant que possible.

Tout au long de l'année, les centres émergents et sous-financés, qu'ils soient en processus d'adhésion au Regroupement ou non membres, et les régions où il n'y a pas de CALACS ont été associés à nos préoccupations. Dans le portrait des régions que nous avons fait dans le cadre du plan de développement-consolidation, nous avons recueilli les informations sur les dix-sept régions socio-sanitaires du Québec. Cela inclue la région du Nord du Québec (où il n'y a aucune ressource CALACS), les régions de Laval et Québec (où il n'y a pas de centre membre du Regroupement). Nous avons sollicité tous les CALACS du Québec pour répondre aux deux questionnaires, ainsi que pour obtenir leurs informations pertinentes. Nous avons informé au fur et à mesure les centres non membres de nos démarches, ainsi que des revendications qui se sont dégagées. Dans quelques régions, il y a même eu des rencontres entre membres et non membres pour élaborer les propositions régionales de développement.

Malheureusement, la pression exercée sur nos échéanciers ne nous a pas toujours permis de tenir les voies de communication aussi fluides que nous le souhaitions. Mais nous poursuivons encore nos échanges d'informations. L'évaluation des besoins et les revendications pour la consolidation et le développement du réseau des CALACS ne sont aucunement liées au membership au RQCALACS, mais bel et bien aux besoins des femmes et des régions.

## **Suivre les impacts et les enjeux, pour le plan de développement et de consolidation, des politiques gouvernementales en matière de financement des organismes communautaires et d'organisation du réseau de la santé et des services sociaux**

Nous avons maintenu le contact avec le permanent de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) pour l'informer de l'évolution de nos travaux et de nos pourparlers. Cela nous a permis aussi de suivre un peu le dossier des balises de financement qui sont actuellement négociées entre le communautaire et le gouvernement. Toutefois, nos effectifs réduits ne nous ont pas permis de faire tout le travail de liaison que nous souhaitons.

## **Poursuivre et intensifier le travail en vue de favoriser l'analyse politique en regard des femmes davantage discriminées et autochtones, et la lutte pour l'égalité et l'équité entre les femmes dans l'élaboration du plan de développement-consolidation des CALACS et du RQCALACS**

Dès le début de leurs travaux conjoints pour le plan de consolidation-développement, les deux comités ont estimé nécessaire de s'associer directement avec des femmes davantage discriminées et des femmes Autochtones. Divers moyens ont été envisagés, mais rapidement s'est imposée la formule des comités-conseil. À l'été 2005, nous avons sollicité plus de cinquante femmes considérées comme des personnes ressources, des piliers, des femmes hautement significatives et crédibles dans leur milieu et aussi pour l'ensemble de la communauté québécoise, afin d'avoir leur vision d'ensemble et leur analyse des besoins des groupes ou communautés qu'elles représentent.

Nous avons donc constitué cinq comités conseil : femmes immigrantes, réfugiées et des minorités visibles, femmes vivant avec un handicap, lesbiennes, femmes vivant avec une déficience intellectuelle, femmes Autochtones. Reconnaisant le bien-fondé du statut revendiqué par les femmes Autochtones comme membres des Premières Nations, le Regroupement des CALACS a tenu des rencontres spécifiques avec *Femmes Autochtones du Québec* afin de bien clarifier les conditions de notre collaboration.

Puisque les membres des comités-conseil provenaient d'un peu partout au Québec, elles ont d'abord été consultées via un questionnaire écrit. Par la suite, les membres des comités Pression et FDD-A ont proposé de les rencontrer ensemble afin de collectiviser leurs points de vue dans l'orientation de nos travaux. La proposition financière qui fut présentée aux CALACS en décembre intégrait leurs analyses et suggestions quant aux besoins des femmes qu'elles représentaient mais aussi leurs propositions quant aux moyens à mettre en place pour faire face au déficit d'égalité et d'équité.

Il était prévu que les membres des comités-conseil rencontrent aussi la collective du Regroupement en début février mais les nouvelles exigences<sup>5</sup> du MSSS ont changé notre agenda. Finalement cette rencontre a eu lieu début avril et a permis de les

---

<sup>5</sup> Voir explications page 7.

informer des engagements pris par les CALACS<sup>6</sup> ainsi que d'échanger sur les multiples défis que représente la lutte contre les agressions sexuelles pour elles et les groupes de femmes qu'elles représentent. La rencontre d'avril a rassemblé plus de soixante-dix femmes de toutes les régions du Québec et constitue un moment fort de nos réflexions sur l'équité. Nous sommes le premier regroupement à asseoir de nombreuses femmes issues de la diversité autour d'un enjeu commun, soit les agressions à caractère sexuel. Ce travail est effectué dans une optique de lutte contre le racisme, contre les effets de l'intersection des discriminations, et contre l'exclusion. Nous croyons que l'ensemble de ce processus apporte une contribution significative au mouvement féministe. Sans le financement reçu du gouvernement provincial et les fonds discrétionnaires de différents ministres, nous n'aurions pu effectuer un travail de cette envergure.

Les comités conseils ne sont pas le seul moyen utilisé dans notre plan de consolidation-développement pour nous assurer de mieux tenir compte des réalités et des besoins spécifiques des femmes Autochtones et des femmes davantage discriminées. Les CALACS ont aussi été invités à consulter et à échanger avec les femmes et les organismes représentant ces réalités dans leur milieu régional pour enrichir l'analyse et leurs perspectives de développement dans leur région. Plus de 32 groupes ont ainsi contribué, via leurs réponses aux questionnaires 1 et 2, à étoffer nos propositions.

À plusieurs moments dans l'année, à travers les discussions du plan de développement, des questions ont surgi autour de la compréhension des enjeux d'équité. Comment peut-on concrétiser nos engagements ? Qu'est-ce qui est prioritaire ? Qui sont les femmes davantage discriminées ? S'agit-il de certains groupes exclusivement ? Quelle est la différence entre discrimination et oppression ? Comment reconnaître ses propres attitudes racistes ? Qui détermine qu'un accommodement est raisonnable ? Des débats, de la formation, la création d'un caucus ont permis de faire encore des avancées dans notre compréhension commune.

Notre volonté d'inclusion et d'équité s'est aussi traduite par l'ajout d'un libellé au plan d'action, afin de rendre bien visible notre engagement. Dans le même sens, une proposition d'ajout à la Base d'unité du Regroupement a aussi été déposée aux membres en avril, pour discussion et adoption à l'assemblée générale de juin 2006.

### **Un autre bémol...**

Les travaux conjoints des comités Pression et FDD-A ont duré toute l'année, ce qui a certes contribué largement à faire progresser notre compréhension commune de l'intersectionnalité des discriminations, mais cela a toutefois ralenti quelque peu certains des dossiers spécifiques du comité FDD-A, plus particulièrement celui de la formation par les trois centres porteurs de projets. L'arrimage de contenu entre ces trois formations n'est pas totalement complété et la formation n'a pu être faite que dans quelques centres. Il faudra se donner des moyens de compléter cela durant la prochaine année.

---

<sup>6</sup> Notamment le fait de réserver 1/3 des nouvelles sommes à recevoir du plan de développement-consolidation pour les femmes davantage discriminées et les femmes Autochtones, avec une série de moyens d'inclusion privilégiés.

## **Questions d'argent ...et de débordement**

Le soutien financier du ministre Couillard à l'élaboration du plan de développement-consolidation s'est avéré insuffisant pour permettre la pleine réalisation de nos démarches. Nous avons donc sollicité trois autres ministères : Condition féminine, Affaires Autochtones et Immigration. Ceux-ci ont tous accepté de nous apporter un soutien limité. Ces ressources ont surtout servi à documenter les besoins particuliers des femmes davantage discriminées et des femmes Autochtones, de favoriser la consultation auprès de ces dernières et de faciliter leur participation. Par contre, les montants obtenus ne nous ont pas permis de consacrer au plan de consolidation-développement toutes les ressources humaines qu'il aurait nécessité, notamment pour travailler mieux les réponses nécessaires aux besoins particuliers dans les trois sous-régions du Grand-Nord<sup>7</sup>. Ce manque de ressources, ajouté à l'échéancier compressé, a eu comme conséquence d'apporter une surcharge de travail et une pression énorme pour l'équipe de la permanence et les CALACS.

## **Assurer la récurrence du financement issu de la Marche mondiale des femmes**

La reconduction du financement des trois projets portés par des centres ainsi que les deux projets au Regroupement a été obtenu cette année encore, mais leur récurrence continue d'être discutée avec les fonctionnaires. Croisons les doigts...

## **Consolidation des six nouveaux CALACS**

En l'an 2000, six centres nouveaux furent implantés, dans les régions de Québec (Charlevoix), Chaudière-Appalaches (Lévis), Lanaudière (Terrebonne), Montréal (Ouest de l'île), Laurentides (Mont-Laurier) et Saguenay/Lac St-Jean (Roberbal), chacun avec un budget de 100,000\$. Depuis ces centres revendiquaient une augmentation de leur financement. En juin 2005, le ministère accordait une nouvelle enveloppe de 30,000 non récurrent. La consolidation à 200,000\$ promise par le ministre Couillard<sup>8</sup> étant jugée essentielle par les membres, nous avons donc poursuivi cette année encore, les démarches auprès des décideurs politiques. Nous avons réitéré à monsieur Couillard son engagement lorsque nous l'avons rencontré en février 2006 et il semble que ce soit enfin confirmé dans le budget 2006-2007. Mais cette somme sera prise à même le million prévu pour la lutte contre les agressions sexuelles. Ce qui laisse bien peu d'argent neuf à se partager pour les autres besoins des femmes dans toutes les régions.

---

<sup>7</sup> Nunavik, Terres-Cries de la Baie James et Nord du Québec.

<sup>8</sup> Réponse à l'opposition lors de la Commission des affaires sociales et lors d'une rencontre avec lui en janvier 2005.

**OBJECTIF 2 - PORTER LE POINT DE VUE DES FEMMES  
AGRESSÉES SEXUELLEMENT ET DE TOUTES LES FEMMES,  
INCLUANT LES FEMMES D'AVANTAGE DISCRIMINÉES ET  
AUTOCHTONES, DANS NOS ACTIONS POUR SUSCITER DES  
CHANGEMENTS SOCIAUX, POLITIQUES ET LÉGISLATIFS**

**1. Porter le point de vue des femmes agressées sexuellement et des  
CALACS en regard des politiques gouvernementales**

**Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles**

Notre porte d'entrée privilégiée pour atteindre cet objectif devait être le second plan d'action gouvernemental contre les agressions sexuelles rattaché aux *Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles*. Comme le premier plan d'action se terminait en mars 2005, nous avions espoir que le gouvernement agisse rapidement pour proposer un nouveau plan. C'est ce que nous avons d'ailleurs revendiqué en mars 2005 lors de la rencontre organisée par les ministères de la Justice et de la Condition féminine. Nous avons alors souligné les lacunes de l'actuel plan d'action et demandé à ce que le gouvernement procède au plus tôt.

Comme nous étions restées sans réponse sur cette demande et souhaitions connaître le bilan de la rencontre, le comité Justice a écrit en septembre dernier aux deux co-présidentEs<sup>9</sup> du *Comité interministériel sur la violence familiale, conjugale et sexuelle*. Il semble que cette lettre a soulevé des mécontentements. Nous avons finalement reçu une réponse officielle du comité interministériel suite à une rencontre de tous les sous-ministres concernés au plan d'action gouvernemental qui a eu lieu en décembre (rencontre qui excluait les acteurs communautaires). Le comité interministériel nous avisait que le gouvernement avait décidé de prolonger l'application du premier plan pour deux ans. Il prévoyait déposer son bilan officiel des réalisations liées au premier plan en décembre 2006 et élaborer un second plan pendant l'année suivante. Ce qui nous mènerait à des annonces officielles début 2008 !! On nous précisait également que les membres du comité conseil<sup>10</sup> seraient sollicités pour ces deux étapes, mais le moment et le processus n'étaient pas précisés. Inutile de dire que cet échéancier ne nous convient guère, pas plus que le flou autour d'une éventuelle consultation.

Le comité Justice<sup>11</sup> a déjà fait des contacts auprès des co-présidentEs pour réitérer que nous voulons jouer un rôle significatif dans le processus et ne pas nous retrouver devant des bilans complétés et un plan d'action déjà ficelé. Par ailleurs, nous avons établi des contacts avec certains de nos alliéEs sur ces questions pour préparer le terrain à des démarches conjointes. Nous envisageons de travailler activement avec des membres des comités conseils créés pour le plan de développement<sup>12</sup>, ainsi qu'avec des personnes rencontrées lors de la rencontre bilan de mars 2005.

---

<sup>9</sup> M. Jean Turmel (min. Justice) et Mme Hélène Cadrin (Cond. Féminine)

<sup>10</sup> Comité conseil en agression sexuelle sur la mise en œuvre du plan d'action des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*.

<sup>11</sup> Le comité Justice du RQCALACS a tenu 6 rencontres de travail de 2 jours au cours de l'année.

<sup>12</sup> Soit les 5 comités conseil mis sur pied par le RQCALACS : femmes immigrantes, réfugiées et des minorités visibles, lesbiennes, femmes vivant avec un handicap, femmes Autochtones, femmes vivant avec une déficience intellectuelle.

Le comité Justice a préparé un canevas de consultation des centres afin de préparer progressivement nos revendications à propos du futur plan d'action gouvernemental. Nous avons besoin de vérifier, consolider ou rafraîchir certaines de nos positions, pour pouvoir présenter des revendications précises.

Un contact fait lors de la rencontre de mars 2005 sur le bilan des Orientations gouvernementales, nous a permis d'inviter des membres des Services de libérations conditionnelles du Canada à venir rencontrer les membres du comité Justice. Elles sont venues nous présenter les services correctionnels, particulièrement leur approche auprès des victimes, lorsqu'elles veulent se faire entendre dans le processus de demande de libération d'un détenu. Cette discussion s'est avérée fort intéressante et nous fournira du matériel d'information, mais aussi un certain regard lorsque nous commencerons les discussions avec les CALACS sur ces questions.

### **Direction des poursuites publiques**

Parmi les projets de modernisation de l'État proposés par le Conseil du trésor, le gouvernement du Québec a retenu celui de la création d'un poste de Directeur des poursuites publiques. Cet important changement dans la structure du ministère de la Justice pourrait avoir pour effet de nous priver des voies de recours pour promouvoir la mise en œuvre des recommandations du tripartite<sup>13</sup>. Dans le but de consolider nos gains et d'empêcher les reculs, nous avons mobilisé temps et énergie pour intervenir dans ce dossier. Nous avons d'abord participé à une consultation non officielle du gouvernement qui avait alors pour mandat d'étudier la faisabilité d'établir un tel poste au Québec. Cette rencontre nous a permis de faire connaître nos premières réactions et commentaires quant aux reculs susceptibles de se produire. Par la suite, nous avons présenté nos recommandations dans un mémoire sur le projet de loi 109 dans le cadre de la commission parlementaire des institutions.

Nos interventions publiques ont entre autres permis d'obtenir un engagement pour la mise en place d'un Comité aviseur permanent au Directeur des poursuites publiques (maintenant appelé Directeur des poursuites criminelles et pénales ou DPCP). Ce comité nous permettra de continuer notre lutte pour la mise en œuvre des recommandations du rapport tripartite. Deux rencontres avec celui qui deviendra vraisemblablement le nouveau Directeur des poursuites criminelles et pénales ont déjà eu lieu. Nous avons pu l'entretenir de nos préoccupations à l'égard des modalités à établir pour favoriser les liens entre le DPCP et les groupes qui représentent les victimes. Nous avons également attiré son attention sur l'important retard dans la mise en œuvre des recommandations du tripartite en matière de violence sexuelle qui doivent être incluses dans le prochain plan d'action rattaché aux *Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles* (voir cette section).

Avec cet engagement sur la mise en place d'un Comité aviseur, nous sommes conscientes d'avoir empêché un certain recul dans nos liens avec le ministère de la Justice qui crée, avec la nomination d'un DPCP, une entité indépendante qui pourrait désormais travailler seul sans tenir compte des regroupements que se sont donnés les victimes. Nous demeurons donc vigilantes concernant cette importante réforme pour éviter que sa mise en œuvre à long terme ne se traduise par des reculs.

---

<sup>13</sup> Rapport du Comité Tripartite Femmes-Justice, février 2003

Le dépôt récent par le DPCP d'une *Politique de poursuite et directives aux procureurs* nous permettra de compléter notre analyse comparée entre les Politiques gouvernementales récentes et les recommandations du tripartite. Cette autre analyse comparée<sup>14</sup> nous facilitera grandement la tâche lorsque nous donnerons nos avis au DPCP.

## **Réforme de la Loi sur la protection de la jeunesse**

Dans le projet de loi 125, les enjeux qui touchent les enfants et adolescentEs victimes de violence sexuelle et leurs parents non agresseurs sont nombreux. Nous les avons présentés dans un mémoire et en commission parlementaire (Commission des affaires sociales). Lors de cette présentation, nous avons eu l'impression que la ministre déléguée à la protection de la jeunesse ne comprenait pas l'ampleur des difficultés que les jeunes victimes de violence sexuelle et leurs parents non agresseurs rencontrent avec la DPJ et dans les établissements jeunesse. Devant ce constat, nous avons fait alliance avec d'autres regroupements nationaux dans le but d'alerter l'opinion publique (communiqué et conférence de presse, interventions dans les médias). À ce jour, le gouvernement n'a pas encore déposé la loi finale mais l'étude du projet de loi article par article est commencée et laisse apparaître certains gains. Par exemple, les parlementaires ont introduit une modification à l'article qui privilégiait le recours aux approches consensuelles, notamment en réponse aux arguments présentés par le RQCALACS à l'effet qu'il y avait un risque qu'un agresseur disculpé se retrouve assis à la même table que « sa » victime pour discuter des mesures volontaires à mettre en place au bénéfice de l'adolescente « victime ». L'étude article par article se poursuit donc et nous gardons l'œil ouvert. Nous espérons que les parlementaires apporteront d'autres modifications pour tenir compte des victimes, notamment celles avec qui les CALACS sont en contact quotidiennement.

## **Réforme à la loi sur l'aide juridique**

En mars 2004, nous avons déposé et présenté un avis concernant la *Loi sur l'aide juridique* devant le *Groupe de travail sur la révision du régime d'aide juridique*. La plupart de nos recommandations présentées et expliquées dans notre avis visaient à obtenir un élargissement des services couverts par l'aide juridique pour tenir compte des besoins des victimes d'agression sexuelle. Le rapport du groupe de travail déposé en mai 2005 faisait état de nos commentaires sur cette question (p.26). Bien qu'il en reconnaisse la pertinence, le groupe de travail n'a toutefois pas recommandé de changements en ce sens. Sa recommandation est de maintenir le panier de services dans son état actuel. Notre désaccord avec cette recommandation du groupe de travail a fait l'objet d'une lettre adressée au ministre de la Justice...mais elle n'a manifestement pas ébranlée le ministre qui est allé de l'avant avec seulement des ajustements minimaux aux seuils d'admissibilité.

---

<sup>14</sup> La première était la comparaison entre le tripartite et le plan d'action 04-09 en matière de violence conjugale.

## **Bail (1974.1 Code civil du Québec)**

Depuis plus de 4 ans et en collaboration avec d'autres groupes, nous avons fait des représentations auprès du gouvernement provincial pour réclamer des modifications au *Code civil du Québec* pour permettre la résiliation du bail pour les victimes de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel. En novembre 2005, un projet de loi (no 133) a été déposé par le gouvernement sur cette question. Nous avons alors produit un document pour faire connaître nos premiers commentaires, nos préoccupations et nos questions. Considérant les préoccupations de plusieurs regroupements, dont les associations de propriétaires, le ministre de la Justice a décidé de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques sur ce projet de loi 133, bien que ce ne soit pas prévu à l'origine. Nous avons alors déposé un mémoire et nous sommes allés le présenter devant la Commission des institutions.

Dans notre mémoire, nous avons demandé au ministre de la Justice de prévoir une période entre l'adoption du projet de loi et son entrée en vigueur pour que les groupes de défense des droits des victimes puissent participer à l'élaboration des mécanismes de mise en application. Ce délai a été accordé mais il est de peu de temps (soit quelques semaines seulement entre la date de l'adoption (14 déc 2005) et l'entrée en vigueur (1<sup>er</sup> avril 2006). Nous avons donc été très actives dans les travaux de mise en œuvre de cette nouvelle procédure. Nous travaillons avec le ministère de la Justice, celui de la Condition féminine et avec les regroupements alliés à préparer des outils. Plusieurs outils sont en élaboration actuellement : le formulaire de déclaration en vue de l'obtention d'une attestation pour la résiliation de bail, les directives aux procureurs, un document explicatif pour faciliter l'appropriation de la procédure par les intervenantEs qui aideront les femmes à se prévaloir de ce droit. Ce document explicatif comprend entre autre une « lettre d'appui type » que les intervenantEs pourront utiliser afin d'appuyer la démarche entreprise par la femme.

Le ministre de la Justice a entériné la demande de plusieurs regroupements qui voulaient une évaluation des effets du projet de loi dans une période n'excédant pas deux ans après l'entrée en vigueur de la loi. Un sous-comité a été créé pour préparer des outils permettant de cueillir des données pertinentes aux fins de cette évaluation. Ses travaux commenceront vraisemblablement au printemps 2006.

Tout au long de ce processus, de nombreuses rencontres de concertation furent nécessaires et utiles entre le Comité logement en matière de violence conjugale et le RQCALACS. Les travaux avancent sur les *chapeaux de roues!!!* Nous n'avons pas pu faire notre évaluation des gains et des pertes par rapport à cette nouvelle procédure. À titre d'exemple : le délai pour résilier le bail est de trois mois et non de un mois comme nous le demandions. Cette évaluation sera faite prochainement.

## **Incidents anti-féministes**

Pour faire face au backlash féministe qui prend une forme de plus en plus organisée avec l'action de plusieurs groupes masculinistes, nous avons effectué une recension des incidents anti-féministes vécus dans les CALACS afin de mieux cerner l'ampleur



du problème. Cette compilation a été mise en commun avec celles des autres regroupements nationaux de groupes de femmes qui sont eux aussi les cibles de ce type d'incidents. L'analyse des résultats nous permettra de faire un portrait « juste » de la situation dans le mouvement des femmes au Québec et d'entreprendre des actions concertées s'il y a lieu. Un sous-comité sur la montée de l'anti-féminisme est déjà en place au Groupe des treize. A suivre!

### **Rencontre avec Nathalie Simard**

Après plusieurs démarches, nous avons obtenu en janvier 2006, une rencontre avec Nathalie Simard et des membres de sa Fondation. Cette rencontre avait plusieurs objectifs, dont celui de lui signifier en personne nos encouragements, de mieux connaître la Fondation et de présenter les CALACS (leur mission, leurs activités, leur financement). Depuis sa mise sur pied, la Fondation reçoit de nouvelles demandes d'aide en très grand nombre. Ces demandes sont transmises, la plupart du temps, aux CALACS étant donné que la Fondation ne donne pas de service d'aide et d'accompagnement aux victimes. Un volet important de notre rencontre a donc servi à mettre en lumière les impacts de la Fondation sur le réseau des CALACS (augmentation fulgurante des demandes d'aide) et le peu de moyens financiers que les centres ont pour pouvoir répondre rapidement à toutes les victimes qui s'adressent à eux. Nous avons évoqué les listes d'attente, les activités non réalisées faute de financement, l'absence totale de ressources dans certaines régions, etc. Ces impacts n'ont pas été présentés à la Fondation dans le but qu'elle finance nos besoins complètement. Ce n'est pas son rôle de se substituer à la responsabilité gouvernementale. Nous voulions plutôt obtenir son appui à notre démarche concernant le plan de développement-consolidation des CALACS.

Nous voulions par ailleurs discuter avec Nathalie Simard du traitement judiciaire des dossiers d'agressions sexuelles. Un grand nombre de femmes qui portent plainte contre leurs agresseurs sont déçues de la réception des policiers, des procureurs de la poursuite, des juges et il faut travailler ensemble pour que ce traitement judiciaire soit amélioré. Nous voulions donc nous entendre avec Nathalie Simard pour que ce « message » soit présent dans le discours de sa Fondation, qui reçoit une oreille attentive de la population en général et des victimes d'agressions sexuelles en particulier. Les victimes, lorsqu'elles ont de très grandes attentes envers les intervenantEs du système judiciaire, sortent souvent encore plus blessées de leur passage dans celui-ci. Pour nous, il était donc primordial de tenter de réajuster le message qui laisse entendre que le système judiciaire n'a pas de défaut. Nous voulions laisser savoir à la Fondation que notre système, donne quelquefois de bons résultats, mais qu'il est très imparfait et qu'il requiert encore beaucoup d'améliorations.

### **Enfinement ...**

Nous continuons, malgré les limites de ressources humaines, à maintenir nos connaissances juridiques et sociales à jour, par une revue de presse et le suivi des jurisprudences. Une partie de ce travail est assumée par les membres du comité Justice. Malheureusement nous n'arrivons pas toujours, ni à suivre ou à assimiler tout, ni à communiquer les informations pertinentes à tous les CALACS. Mais nous sommes quant même arrivées à développer certaines réflexions et argumentaires qui

se sont révélés fort utiles pour outiller les centres. Par exemple, quant le comité a pu élaborer ses réflexions à propos de la prochaine libération conditionnelle de Guy Cloutier, ou encore sur les enjeux de changer l'âge du consentement, et qu'il a communiqué ces éléments aux centres, ceux-ci s'en sont largement inspirés lors de leurs propres interventions publiques ou discussions dans leur milieu. Cela contribue à outiller les CALACS pour qu'ils puissent mieux défendre les droits de toutes les femmes. Nous avons aussi mieux structuré nos ressources pour être à même de réagir rapidement lors de boum médiatiques.

## **2. Travailler à la compréhension, la lutte et l'action contre toutes les formes de racisme, de discrimination et d'exclusion des femmes davantage discriminées et des femmes Autochtones victimes d'agressions sexuelles**

Dans les représentations que nous avons faites en 2005 autour du plan d'action rattaché aux *Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles*, nous avons beaucoup insisté sur l'absence presque totale de préoccupations et de mesures pour les femmes davantage discriminées et les femmes Autochtones. C'est une des raisons majeures qui justifiaient selon nous, la nécessité que le gouvernement procède au plus vite à la réalisation d'un second plan d'action, qui serait plus inclusif. Toutefois, il semble bien que notre message n'a pas eu la portée souhaitée. Nous avons déjà réfléchi à divers mécanismes pour analyser le bilan qui sera présenté et pour influencer le second plan d'action. Cela implique notamment un travail étroit avec les CALACS qui ont mis de l'avant des pratiques d'inclusion des femmes davantage discriminées et des femmes Autochtones, avec le comité FDD-A, ainsi qu'avec les cinq comités conseils mis sur pied au cours de l'élaboration de plan de développement-consolidation des CALACS. Nous souhaitons ainsi être en mesure de formuler des pistes d'action tenant compte de ces réalités spécifiques.

Au cours des diverses représentations politiques en commission parlementaire cette année, nous avons mis en lumière de quelles façons les mesures légales proposées avaient un effet différencié, non seulement entre les hommes et les femmes, mais entre les femmes elles-mêmes. Nous avons ainsi illustré dans notre mémoire sur la réforme de la loi de Protection de la jeunesse, à quel point certains préjugés racistes ou une méconnaissance de la situation des familles vivant avec un handicap pouvait amener des intervenantEs de la DPJ à prendre des décisions hautement préjudiciables pour les enfants ainsi que pour leur famille. Lesquelles ont encore plus difficilement accès à de l'aide, par la suite, se trouvant donc davantage pénalisées.

Nous avons fait de même lors de nos interventions publiques sur la question de la résiliation de bail en cas de violence. Cette mesure, apparemment progressiste, a un effet préjudiciable puisqu'elle impose de rencontrer un officier de justice (procureur de la Couronne) et de remplir des formulaires. Ces démarches obligatoires risquent de limiter l'accès pour plusieurs femmes immigrantes par exemple, compte tenu des obstacles culturels rattachés à la confrontation avec des autorités et des limites concernant la maîtrise de la langue. Nous avons soulevé ces problèmes devant les représentants gouvernementaux et cherché des moyens de palier aux inconvénients.

Ce ne sont que quelques exemples de situations où il est indispensable de faire une analyse différenciée selon le genre, mais aussi selon les autres facteurs de

discrimination et d'oppression<sup>15</sup> auxquels sont confrontées les femmes. Nous croyons que les CALACS et leur Regroupement ont développé, au fil des années et des activités de formation et de sensibilisation, une meilleure compréhension de l'intersectionnalité de ces discriminations. Nous arrivons mieux à intégrer ces réflexions dans nos analyses de lois et dans nos interventions politiques.

### **3. Poursuivre la réflexion sur les enjeux légaux et sociaux de la décriminalisation de la prostitution et du trafic sexuel**

Encore une fois cette année, les activités autour de ces dossiers ont été nombreuses et passionnées. Depuis le printemps 2005 la *Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle* multiplie les occasions de porter publiquement une réflexion critique sur l'univers de la prostitution. Le Regroupement des CALACS joue un rôle central dans la CLES depuis ses débuts, à la fois en contribuant à l'organisation d'événements publics, en étant un des porte-parole médiatiques et en poussant les réflexions et les débats parmi les membres de la CLES.

Cette année la CLES a tout un palmarès. Organisation de deux conférences publiques, l'une avec Mélissa Farley, chercheuse et enseignante à l'Université de Californie à San Francisco, sur le vécu des femmes en prostitution, l'autre avec Gunilla Ekberg, conseillère spéciale du gouvernement suédois sur les questions de trafic sexuel et violences faites aux femmes, sur différents modèles législatifs utilisés pour intervenir auprès des clients (avec projection de film). Ces deux conférences attirèrent plus de cent personnes à chaque fois et une bonne couverture médiatique. La CLES s'est aussi multipliée. Deux groupes portant des positions abolitionnistes se sont constitués : un en Abitibi, l'autre en Outaouais. Ces groupes organisent également des actions de mobilisation dans leur milieu. Par ailleurs, la CLES a lancé une série d'interventions auprès des candidatEs aux élections fédérales afin de leur faire connaître notre position à propos d'une éventuelle décriminalisation totale de la prostitution. Nous continuons de dénoncer la violence et la discrimination vécues par les femmes dans l'ensemble de l'industrie du sexe et nous revendiquons la décriminalisation des personnes prostituées, au même titre que nous souhaitons la protection, la justice et le respect pour toutes les personnes qui subissent de la violence sexuelle.

Comme la CLES est la principale organisation qui porte publiquement un discours différent de celui de Stella et que le RQCALACS y est grandement impliqué, nous avons été sollicités très souvent par des médias, des maisons d'enseignement et des groupes communautaires, pour aller présenter notre point de vue. Ces rencontres ont été très appréciées et fructueuses, car bon nombre de personnes et de groupes souhaitent réfléchir à ces questions et entendre les différentes analyses et positions présentées dans ce débat. Notre analyse de la prostitution comme une forme de violence et d'exploitation, les rejoint. Il est par ailleurs dommage que si peu de groupes de femmes, particulièrement ceux qui interviennent contre la violence, n'aient pris position avec nous.

Par contre, il s'agit d'un débat sur lequel il est possible de trouver plus vite des terrains d'entente avec plusieurs groupes de femmes davantage discriminées et de

---

<sup>15</sup> Que ce soit la race ou la couleur, la condition physique ou mentale, l'âge, la classe sociale, etc

femmes Autochtones. Très conscientisés à ces réalités, ces groupes savent bien qui tire profit de la prostitution, et sont davantage confrontés aux personnes qui y sont exploitées. C'est d'ailleurs ce que nous avons pu constater à diverses occasions cette année : 8 mars, rencontre avec le comité international de coordination de la Marche mondiale des femmes, panel organisé sur la question du trafic par l'Association canadienne des centres contre les agressions sexuelles à Vancouver avec des femmes immigrantes, etc.

L'ensemble des actions ou réflexions posées par la CLES est retransmis aux CALACS et repris par ceux-ci. Plusieurs centres ont assisté aux conférences, informé et sensibilisé leurs députés, organisé dans leur milieu des événements sur cette question. Plusieurs CALACS ont fait des liens entre l'hypersexualisation sociale de plus en plus envahissante et la banalisation de la prostitution et de la pornographie. Ces thèmes étaient d'ailleurs au cœur de plusieurs des activités tenues par les CALACS lors de la Journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes en septembre 2005. La JACVFF a d'ailleurs donné lieu, encore une fois, à plusieurs interventions très originales, créatives et marquantes dans les CALACS. De plus en plus, ils arrivent à recentrer le message sur la violence sexuelle et à mobiliser largement les gens dans leur milieu autour de dénonciations claires.

Le Regroupement des CALACS est aussi encore impliqué dans un projet de recherche sur le trafic sexuel au Québec et au Canada. La recherche tire à sa fin. Le rapport de recherche doit être déposé ce printemps. Durant l'année, le comité d'encadrement s'est rencontré à plusieurs reprises pour suivre l'évolution des travaux, puis pour regarder et discuter les résultats préliminaires. Nous avons souhaité les présenter à un noyau de personnes ressources travaillant sur la problématique de l'immigration, pour discuter avec elles des pistes de recommandations possibles. Nous savons que des mesures plus strictes de contrôle en vue de limiter les cas de trafic peuvent aussi entraîner des restrictions et des contrôles plus sévères des personnes qui veulent immigrer, particulièrement sur les femmes qui sont déjà désavantagées dans le processus migratoire.

Cette rencontre nous a permis d'identifier quelques pistes de solutions, mais surtout de faire connaître nos préoccupations et de créer certaines alliances. Devant l'immense difficulté d'entrer en contact avec des femmes trafiquées, il nous faudra réfléchir sur les suites à donner à cette recherche et sur l'investissement à y mettre. Il est très clair que le trafic des femmes s'exerce en vue de « nourrir » l'industrie du sexe et qu'il en existe au Québec. Sur ces questions aussi, l'expertise des CALACS et du Regroupement a souvent été sollicitée par les médias.

Lors de la rencontre de la collective en février dernier, nous avons refait le point sur la place que prend la lutte contre la prostitution, dans les CALACS. Il est maintenant temps d'avancer notre réflexion sur l'intervention envers les clients et les proxénètes et d'adopter une position. Les CALACS se mobiliseront sur ces enjeux au cours de la prochaine année.

Les travaux du sous-comité fédéral qui voulaient proposer une totale décriminalisation ont été arrêtés par le déclenchement des dernières élections. Cependant, nous serons prêtes à réagir quand la question reviendra à l'ordre du jour. Et elle reviendra, sans doute, le lobby de l'industrie du sexe étant très solide, acharné et fortuné !



### **OBJECTIF 3 - ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT ET LA REPRÉSENTATIVITÉ DE NOS INSTANCES ET DE NOS PRATIQUES DÉMOCRATIQUES, AFIN D'AUGMENTER LA COHÉSION ET LA FORCE DE NOS LUTTES CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL**

En 2005-2006, nous avons réorganisé le partage des responsabilités entre les comités de travail dédiés à la vie associative et à la gestion interne du RQCALACS. Ceci comprend l'ensemble des dossiers reliés au fonctionnement et à la gestion de notre organisation, ainsi que les rapports avec et entre les membres, la circulation des informations, le soutien, la formation et les aspects financiers.

En 2002, le comité Développement avait été créé sur une base temporaire, pour voir au développement organisationnel du RQCALACS. En effet, suite à une croissance importante de l'organisme et de son réseau de membres, il était devenu nécessaire d'apporter des améliorations à la structure et au fonctionnement du RQCALACS, afin d'en améliorer l'efficacité et le fonctionnement démocratique. Le mandat de ce comité a pris fin en juin 2005, après que les principaux changements aient été adoptés.

Durant cette même période, nous avons également constaté que le mandat du comité Soutien à la gestion, responsable de tous les autres aspects de la vie interne du RQCALACS, était devenu trop lourd pour un seul comité de travail, d'autant plus qu'il aurait dorénavant à reprendre les dossiers reliés à la structure et au fonctionnement de l'organisation.

Par conséquent, en juin 2005, nous avons mis en place les comités Gestion interne et Vie associative et déterminé leurs nouveaux mandats respectifs.

Le comité Vie associative a dorénavant pour mandat de voir aux questions reliées au membership, à la structure organisationnelle et au fonctionnement démocratique du RQCALACS. Le soutien et la formation offerts aux membres réguliers ou en démarche d'adhésion relèvent également de ce comité. Il a tenu trois rencontres de travail au cours de l'année.

## **VIE ASSOCIATIVE**

### **Consolider les améliorations apportées à la structure et au fonctionnement démocratique du RQCALACS**

Le fonctionnement collégial, égalitaire et non hiérarchique du RQCALACS est très particulier, ce qui fait toute sa richesse, mais pose aussi plusieurs défis : préserver la participation de l'ensemble des membres aux décisions qui concernent le Regroupement, encourager la recherche de consensus, garder un équilibre entre le processus et les résultats, et favoriser l'initiative et l'autonomie des instances.

Dans les dernières années, l'augmentation du nombre de membres et de comités de travail, la multiplication et la diversification des dossiers et des actions menées par le Regroupement et ses membres ont entraîné toujours plus de décisions à prendre, dans un contexte de plus en plus complexe et d'instances multipliées. Il fallait donc

développer des solutions innovatrices afin de maintenir la cohérence des décisions, la simplicité et la souplesse des processus, ainsi que la clarté et transparence en ce qui concerne le partage et l'exercice du pouvoir décisionnel, notamment entre les comités et avec l'équipe des travailleuses. De plus, il était primordial de dégager plus de temps à la Collective, afin qu'elle puisse se consacrer davantage aux questions qui soulèvent les enjeux les plus importants pour le Regroupement.

En 2004-2005, la collective du Regroupement a adopté de nouvelles balises et modalités pour encadrer nos processus décisionnels, et pour répartir les pouvoirs décisionnels dévolus aux principales instances du RQCALACS. Il a été décidé d'expérimenter ces nouveaux modes de fonctionnement durant une période de deux ans, soit de 2005 à 2007. Des modalités pour l'implantation et l'évaluation de ces changements furent aussi déterminés.

L'année 2005-2006 constituait donc notre première année d'expérimentation. Un sous-comité de suivi a été formé, qui s'est donné des moyens simples pour évaluer les processus de prise de décision, après chaque rencontre de la collective. Parallèlement, chaque comité a été invité à faire son propre bilan du partage de pouvoir. La première étape d'évaluation, planifiée en fin de première année, sera légèrement décalée à cause des délais de mise en place du sous-comité, mais l'évaluation sommaire permet déjà de se féliciter des progrès réalisés dans nos mécanismes décisionnels. Bien sûr, nous voyons des choses à préciser et à bonifier, mais aucune remise en question majeure qui obligerait à tout interrompre avant la fin de l'expérimentation. Et même si les échéanciers imposés ont soumis nos facultés d'adaptation à rude épreuve, notre fonctionnement démocratique tient bien le coup.

L'un des éléments nouveaux concerne le mode de prise de décision à la collective du Regroupement : alors que dans le passé toutes les décisions se prenaient par consensus, les décisions opérationnelles se prennent maintenant au vote, la majorité étant fixée à 75% des voix. Ce changement a de nombreuses implications qui demandent un suivi soutenu. Par exemple, nous devons revoir nos façons de comprendre et de gérer nos désaccords. Le comité avait prévu se pencher sur cette question d'un point de vue général, au cours de l'année.

Toutefois, une situation concrète, imprévue et particulière s'est présentée à nous. Celle-ci a mobilisé beaucoup de temps, au comité Vie associative, ainsi qu'à la collective du RQCALACS et à certains autres comités. Il s'agit de la dissidence inscrite par les centres de la région de l'Abitibi, lors de l'assemblée générale de juin 2005. À cette occasion, les deux centres membres de cette région ont participé aux délibérations entourant le plan d'action annuel. Finalement, comme ils étaient en profond désaccord avec une partie importante de ce plan d'action, ils ont demandé à inscrire leur dissidence. Il a été convenu qu'une rencontre aurait lieu durant l'été avec des membres du comité Pression, pour tenter d'élaborer une proposition à présenter à la collective, sur la meilleure façon de gérer cette situation. Le centre Abitibi Action IKWE, en processus d'adhésion, nous a signalé par la suite qu'il partageait leur désaccord.

La rencontre entre les centres abitibiens et le comité Pression a eu lieu en début septembre, et une représentante du comité Vie associative s'y est jointe. Devant l'impossibilité de trouver un compromis acceptable pour toutes au sujet de la question sur laquelle portait le désaccord, les centres de l'Abitibi ont plutôt proposé une façon

de gérer le fait qu'ils étaient dissidents. Puisque la dissidence concernait l'une des principales priorités et que celle-ci touchait un très grand nombre des activités de l'année, ils ont adressé une demande à la collective, afin de suspendre leur participation aux instances et travaux pour cette année. La collective a dû réfléchir afin de se positionner sur les clauses de leur demande. Certaines ont été acceptées, certaines ont été refusées ou modifiées.

Par la suite, les contacts ont été maintenus, avec la région, par courriel et par téléphone. À deux reprises, les centres ont aussi demandé à vérifier des informations et impressions, ce que la collective a fait avec grand sérieux. Cette situation de dissidence, une première pour le RQCALACS et pour ses membres, n'a certes pas été simple à vivre. Mais nous avons réussi à trouver des façons coopératives de la gérer.

Un atelier au congrès de juin prochain devrait permettre d'avancer dans la résolution de cette situation, et plus généralement de tracer les balises pour l'avenir, en ce qui concerne la gestion des désaccords au sein du RQCALACS.

Par ailleurs, en septembre dernier, les CALACS de l'Abitibi ont porté à notre attention plusieurs questions et insatisfactions vécues par le centre Abitibi Action IKWE, notamment à propos de leur rôle au sein du comité Femmes davantage discriminées et femmes Autochtones. Des déléguées des comités Vie associative et Femmes davantage discriminées et femmes Autochtones sont allées les rencontrer afin de dénouer les imbroglios. Cette rencontre avec leur collective a permis plusieurs clarifications importantes et contribuera à ce que leur retour à la collective se passe bien.

### **Coordination des actions et liaison entre les instances du RQCALACS**

Cette même croissance du membership et des dossiers exige également de développer les moyens dont nous disposons pour assurer la liaison entre les différentes instances du RQCALACS, ainsi que la coordination des dossiers et des actions. Pour atteindre cet objectif, il était prévu cette année de mettre en place un comité de coordination impliquant des centres et des travailleuses, ce même comité devant aussi assurer le démarrage de la démarche de planification stratégique. Une démarche réduite était prévue, en ce qui concerne ce dernier point, mais dès l'assemblée de septembre il fût évident qu'il fallait mettre de côté cette partie du plan d'action, du moins sous la forme imaginée. Par ailleurs, tous les membres sont conscients que l'ensemble de la démarche d'élaboration d'un *Plan de développement et de consolidation du réseau des CALACS et du RQCALACS* constitue une amorce de planification stratégique, de même que la réflexion sur le futur *Plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle*. En effet, nos demandes financières pour développer le réseau des CALACS, et nos revendications concernant les engagements du gouvernement reposent sur une réflexion au sujet de la façon dont nous définissons l'avenir de la lutte contre la violence sexuelle faite aux femmes.

Malgré que le comité de coordination n'ait pas été constitué, tout au long de l'année l'équipe des travailleuses du RQCALACS a fait des efforts pour augmenter les liens entre les comités de travail, afin de favoriser l'intégration, la cohérence et la réalisation harmonieuse des dossiers et des actions menées par le Regroupement et ses membres. L'expérience de l'an passé, qui réunissait un nombre plus grand et plus



diversifié de représentantes pour travailler à l'élaboration du plan d'action sera aussi répétée, puisqu'elle s'était révélée très profitable.

### **Mieux organiser les assemblées des membres**

Depuis quelques années déjà nous tentons d'intégrer de nouvelles pratiques afin d'améliorer l'organisation et le déroulement des réunions régulières et spéciales de la Collective, des assemblées générales, et des congrès annuels des membres. Nous voulons favoriser la pleine participation, les échanges et les débats, mieux cerner les défis et les enjeux auxquels nous sommes confrontées et approfondir notre analyse politique.

Notre plus grande amélioration, cette année, a été autour de la préparation et du déroulement de notre période de clarification des malaises. Cet outil cher aux centres avait connu quelques ratés dans les dernières années. La mise sur pied d'un sous-comité de travail qui s'est attelé à la tâche avec grande conviction a permis de rendre l'utilisation de cette période très utile dans les rencontres. Que ce soit pour dénouer des tensions avec des centres de l'Abitibi, ou pour clarifier le climat pendant d'intenses périodes de négociations du plan de développement, le soutien du sous-comité a revitalisé et rendu plus fructueux cet outil. Et sûrement permis à plusieurs centres d'y prendre une formation pratique qu'ils réutilisent chez eux.

Nous n'avons pas eu l'occasion aussi souvent que souhaité d'expérimenter d'autres outils d'animation déjà développés, parce que l'horaire et l'ordre du jour des réunions de la collective ont été régulièrement bousculés par l'urgence des décisions à prendre concernant le *Plan de développement et de consolidation du réseau des CALACS et du RQCALACS*. Ce qui a d'ailleurs causé certaines frustrations. Le dosage entre les dossiers n'a pas toujours été simple, ni satisfaisant pour toutes, faute de temps.

Nous avons tenu plusieurs journées spéciales dans l'année, ce qui permet une participation de plus de déléguées de chaque centre, occasions toujours appréciées. Mais le fait de tenir quelques rencontres à plus de soixante-dix personnes nous permet d'anticiper les difficultés qui se poseront avec un nombre accru de centres membres. Le comité Vie associative y est déjà sensible.

### **Augmenter la visibilité et la représentation des femmes davantage discriminées et des femmes autochtones**

Comme dans l'ensemble de la société québécoise, les femmes davantage discriminées sont sous-représentées au sein des CALACS et du Regroupement, et n'occupent pas une position équitable dans nos structures démocratiques. Des changements sont nécessaires afin que nos modes de fonctionnement soient plus inclusifs et que nos organismes soient réellement représentatifs de la diversité des femmes québécoises. Notre engagement à lutter pour l'égalité de toutes les femmes et contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion des femmes davantage discriminées et des femmes Autochtones nous amène donc à agir pour éliminer les iniquités qui persistent au sein de nos propres instances.

Cette année, la principale contribution a été de soutenir les centres et la permanence du Regroupement qui souhaitent revoir leur politique d'embauche, afin de s'assurer que tant l'offre d'emploi que le processus de sélection et d'intégration de nouveau personnel se fassent en respectant nos volontés d'inclusion.

### **Suivi du processus d'auto-évaluation de l'adhésion des centres membres du RQCALACS à la Base d'unité**

Le Comité de gestion interne a assumé pour cette année un suivi minimal des démarches d'auto-évaluation de l'adhésion des centres membres à la Base d'unité. Le CGI a réalisé le 1<sup>er</sup> des 2 volets du mandat pour terminer le processus d'auto-évaluation, c'est-à-dire effectuer la compilation des données, identifier les écarts et assurer les suivis nécessaires, notamment auprès des Centres ayant un ou des écarts rouges. Aussi, nous avons colligé l'information relative aux questionnements qui ont été soulevés tout au long de la démarche et qui demandaient des débats et des décisions. Toute l'information colligée avec tableaux à l'appui a été transmise au Comité Vie associative, étant donné que ce dernier s'occupe des relations avec les membres. Le comité Vie associative devra intégrer les liens avec les activités d'analyse des concepts clés d'inclusion des Femmes davantage discriminées et Femmes autochtones. Somme toute, il effectuera l'évaluation finale du processus et apportera les recommandations pour l'avenir.

### **Offrir un soutien constant aux membres**

Tout au long de l'année, le Regroupement apporte du soutien aux CALACS pour diverses questions et situations liées au travail, souvent difficile, qu'ils assument dans le quotidien.

#### **Soutien aux CALACS en démarche d'adhésion**

Les CALACS situés à Rivière-du-Loup (Bas St-Laurent), à Shawinigan (Centre du Québec-Mauricie), et à St-Jean-sur-Richelieu (Montérégie) ont adressé une demande d'adhésion au RQCALACS. Conformément à notre processus d'adhésion, ils sont actuellement centres observateurs. Ces centres n'ont pas tous pu participer aux réunions régulières pour l'instant, compte tenu de leur manque de ressources financières. Chacun de ces centres bénéficie du soutien d'un centre pour son marrainage. Quant ils étaient présents en réunion, nous avons systématiquement organisé une rencontre collective, pour faciliter les échanges et mettre à jour l'information. Cette mesure permet de pallier un peu à l'insuffisance de ressources qui ne nous permet pas toujours de leur offrir tout l'appui et la formation dont ils auraient légitimement besoin.

Le CALACS de Charlevoix, dont le processus d'observation avait été prolongé, est maintenant un membre régulier du Regroupement. Le centre de St-Jérôme leur a apporté soutien et formation toute l'année.

Le marrainage du CALACS Abitibi Action IKWE d'Amos a posé une situation particulière, du fait de leur absence des rencontres pour l'année, à cause de la dissidence de leur région au sujet du plan d'action annuel du RQCALACS. Le comité Vie associative a demandé à ce que la démarche débute à leur retour à la collective.

## **Formation**

La formation qui a été donnée dans les centres cette année l'a surtout été par des travailleuses de CALACS, puisque les travailleuses de la permanence étaient débordées. Les contenus ont porté principalement sur la gestion collective et l'intervention féministe. Le comité Vie associative considère qu'une révision d'ensemble des contenus de formation s'avèrera nécessaire, d'ici peu, notamment afin d'appuyer la prochaine phase de développement de centres, ou d'initiatives d'inclusion des Femmes davantage discriminées et des femmes Autochtones.

## **Plan de soutien au développement du réseau des CALACS**

Le comité Vie associative a voulu anticiper les éventuelles difficultés que pourrait occasionner une croissance rapide du réseau des CALACS. Les membres du comité, en s'inspirant de la dernière phase de croissance de l'an 2001 et d'une consultation auprès des centres, ont réfléchi à diverses avenues possibles pour permettre un meilleur soutien aux centres. Nous avons distingué entre les besoins en phase de démarrage, de ceux de centres en consolidation ou en processus d'adhésion. La nécessité du support à des activités d'inclusion a aussi été considérée, ainsi que le besoin de mettre à jour et de développer la formation, afin de collectiviser et d'uniformiser l'expertise.

Il est évident qu'une croissance importante du membership demandera aussi dans un futur pas si lointain de reprendre la réflexion sur l'adaptation de nos structures organisationnelles et de nos modes de fonctionnement.

Une première ébauche de plan de soutien au développement a été soumise aux membres. Les réponses du gouvernement aux revendications des CALACS auront une grande influence sur les suites à donner. Nous devons adapter nos plans en fonction des ressources financières obtenues et du rythme de croissance réel.

## **GESTION INTERNE**

Cette année, nous pouvons dire que le comité de gestion interne a bien porté son nom. Heureuse décision que ce nouveau comité distinct du Comité Vie associative, permettant ainsi, de centrer les activités et favoriser la possibilité d'atteindre des objectifs bien circonscrits. L'atteinte des résultats escomptés est en partie attribuable à la concertation entre les différentes instances autant au niveau des ressources humaines que de la gestion financière. Ce qui constitue un point d'ancrage important pour mieux cerner les divers éléments qui contribuent à l'atteinte de l'objectif principal du Comité soit, assurer le bon fonctionnement interne du RQCALACS. Le comité a tenu six rencontres de travail au cours de l'année.

### **Structure et fonctionnement du RQCALACS**

Nous avons fait bon usage du guide de «Prise de décisions à la collective et partage du pouvoir décisionnel entre les instances du RQCALACS» en le consultant systématiquement. Au fait, le CGI a ajouté un point statutaire à son ordre du jour pour analyser chaque prise de décision et mettre en lumière les questionnements et les enjeux en ligne directes avec le fonctionnement. Cet outil a aidé à maintenir la dynamique, très importante dans nos stratégies et activités, de questionnements et de rigueur pour mieux baliser le rôle et le mandat du CGI.

Une rencontre a été organisée avec le Comité de gestion interne, l'ancien comité de soutien à la gestion et les travailleuses pour faire le suivi des questionnements en lien avec le mandat du CGI.

### **Gestion des ressources humaines**

Ce dossier a pris beaucoup d'importance en termes de temps, de demandes et de décisions interpellant le Comité quant à l'avenir. Le plan d'action pour l'année prévoyait la révision du processus d'embauche et la définition des rôles, pouvoirs et responsabilités respectifs du CGI, de l'équipe des travailleuses et de la travailleuse responsable du dossier. Cependant, étant donné le nombre élevé de traitement au niveau des affaires courantes, il a été préférable d'annexer aux documents déjà existants en ce qui a trait aux ressources humaines (conditions de travail et évaluation), toutes les informations qui se dégageaient des cas à traiter, des discussions au Comité et des décisions prises. La rencontre avec les membres du comité de soutien à la gestion de l'année précédente, visait également cet objectif de documentation, en plus de cerner les difficultés rencontrées et faire le point sur les attentes à propos du rôle d'employeur que doit exercer le CGI et les pistes de solutions qui se sont présentées.

L'engagement d'une nouvelle travailleuse en septembre et de plusieurs contractuelles a exigé du CGI de travailler sur les questions d'embauche, de rédaction de contrat, d'intégration et d'évaluation. L'apport de nouvelles forces a grandement contribué à la réalisation des travaux planifiés. Toutefois, les ressources sont toujours en nombre insuffisant pour l'ensemble des dossiers à traiter. L'équipe a fonctionné à effectif réduit à plusieurs reprises cette année, parce que certaines travailleuses ont eu des ennuis de santé ou eu besoin de reprendre leur souffle après des périodes de travail et de pression intenses. Le CGI a soutenu l'équipe dans la réorganisation du travail lorsque cela s'avérait nécessaire. Souvent, le CGI a eu à clarifier certaines clauses

des conditions de travail et considère qu'une révision est nécessaire afin d'actualiser le document.

On compte parmi les bons coups du CGI en matière de ressources humaines, une nouvelle méthode d'intégration des nouvelles travailleuses ayant atteint les effets escomptés. L'action positive à l'emploi fut une préoccupation constante dans le processus de sélection et l'élaboration de grilles d'entrevue. Aussi, dans les échanges entre le CGI et l'équipe, le CGI a introduit une nouvelle pratique de présentation par écrit, faite par une membre du CGI autre qu'une travailleuse du RQCALACS, confirmant ainsi que c'est le comité qui s'adresse à l'équipe et non la travailleuse qui siège au CGI.

### **Gestion financière**

Le CGI est très satisfait d'avoir fourni en matière de budgétisation et de rapport financier les réponses adéquates aux attentes de la collective ainsi que d'avoir été proactif sur les questions relatives à l'augmentation des coûts de transport en proposant les ajustements budgétaires nécessaires pour en tenir compte. Le CGI a également répondu avec diligence à des demandes ponctuelles de divers comité avec un grand souci d'étroite concertation et de transparence quant aux besoins financiers supplémentaires en matière de ressources humaines, déplacements et gestion de fonds.

En ce qui a trait à la recherche de financement, l'apport du CGI s'est limité cette année à la transmission d'information relative aux sources possibles de financement. Par ailleurs le publipostage annuel a été effectué au mois de décembre, un peu plus tard qu'habituellement, mais s'est tout de même avéré profitable apportant des revenus supplémentaires près des montants budgétés.

### **Gestion administrative**

L'accent quant à l'amélioration des outils de travail a été mis sur les systèmes de communication. Une démarche a été amorcée au niveau de l'amélioration de la performance des outils informatiques avec l'introduction des clés USB pour la sauvegarde des données, l'informatisation de la paie, l'installation d'Internet haute vitesse et la mise en place d'un réseau sans fil, de même que la mise à niveau des logiciels courant sur tous les postes de travail. D'autres démarches ont été entreprises pour faciliter la mise à jour du site Internet du RQCALACS. Par ailleurs, nous avons fait l'acquisition d'un téléphone cellulaire pour faciliter l'accessibilité à l'extérieur du bureau et l'activation d'une boîte vocale intégrée pour une meilleure gestion des messages téléphoniques.

Il va sans dire que les éléments de coordination-liaison suivants demeurent essentiels et occupent une place importante dans l'organisation du travail et la répartition des tâches :

- ❑ Préparation des réunions régulières, des réunions spéciales, de l'AGA et du congrès (logistique, rédaction des procès verbaux et compte rendu, aide-mémoire, actes du congrès, etc.)
- ❑ Mise à jour des listes des membres, des comités, des calendriers, des publications du Regroupement

- Mise à jour du matériel publicitaire du Regroupement (dépliants, cartes, site Web)